

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 septembre 2020

Appel à projets : mise en place de centres régionaux de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales

A l'occasion du premier anniversaire du Grenelle contre les violences conjugales, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris souhaite rappeler qu'un appel à projets est en cours pour la mise en place de centres régionaux de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA). Les structures intéressées ont jusqu'au 21 septembre pour participer.

La mise en place de centres régionaux de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales fait partie des 46 mesures du Grenelle annoncées par le Premier ministre le 25 novembre 2019. Lutter contre les violences conjugales passe aussi par des actions fortes de prévention de la récidive auprès des auteurs. Si plusieurs actions existent déjà en Île-de-France, la mise en place de ces structures permettra de renforcer les dispositifs existants et de créer de nouvelles synergies pour lutter plus efficacement contre ce type de violences.

L'appel à projets poursuit 4 objectifs :

- soutenir le déploiement, le renforcement ou la création de centres de suivi et de prise en charge globale des auteurs de violences sur les territoires, par une contribution financière dédiée ;
- structurer l'émergence d'une offre de prise en charge complète et homogène sur l'ensemble du territoire national autour de principes d'actions communs ;
- favoriser des partenariats locaux autour de ces dispositifs, à l'intersection du judiciaire, du sanitaire et du social ;
- renforcer les choix d'orientation possibles pour les services prescripteurs.

Pour plus d'informations sur l'appel à projets : <https://bit.ly/3i8IXtl>

Les structures intéressées ont jusqu'au 21 septembre pour répondre à l'appel à projets en écrivant à la Directrice régionale aux droits des femmes, Annaïck MORVAN et à son adjointe Rachida LEMMAGHTI :

- annaick.morvan@paris-idf.gouv.fr
- rachida.lemmaghti@paris-idf.gouv.fr

Veillez mettre également en copie l'administration centrale des droits des femmes :

- dgcs-sdfe-B2@social.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)